

Pourquoi deux documents de référence?

Je rencontre un conseiller en relations du travail*, car je ne sais pas où trouver la réponse à ma question. En fait, il est logique que je consulte la convention collective. Mais, je me rends compte qu'il y a DEUX documents! De plus, le texte est écrit en petits caractères et je ne sais pas comment m'y retrouver.



